



Tarif pro supérieurs au tarif public

Par **Dany68**, le **11/07/2020** à **20:40**

Bonjour à tous,

J'ai récemment commandé, via ma commune, une sélection de produits à une entreprise. Celle-ci m'a envoyé son catalogue professionnel, sur lequel elle m'a fait une remise supplémentaire de 20%.

J'ai eu par la suite la désagréable surprise de m'apercevoir que cette entreprise vendait ses produits encore 15 à 20% moins cher dans sa boutique au client lambda qu'à moi, en tant que professionnel, malgré ma remise !

La facture n'étant pas encore payée, je me tourne vers vous pour savoir s'il y'aurait un recours pour l'obliger, au minimum, à me rectifier la facture avec les prix publics ?

Merci d'avance,

Daniel Hug

Par **youris**, le **12/07/2020** à **10:35**

bonjour,

vous n'achetez pas dans les mêmes conditions, les conditions de vente peuvent être différentes entre acheter en magasin et acheter par correspondance.

à priori, à part un geste commercial, vous n'avez aucun recours puisque vous avez acheté un produit au prix convenu avec une remise de 20 %, la vente n'est plus contestable.

par contre, s'agissant d'un achat par correspondance, vous disposiez d'un délai de rétractation.

salutations

Par **P.M.**, le **12/07/2020** à **10:48**

Bonjour,

Vous ne disposez d'un droit de rétractation que si vous êtes un acheteur particulier et pas professionnel dans son champ d'activité principale sauf conditions particulières de vente...